005-210500237-20230816-2023_08_118-DE Reçu le 23/08/2023 Publié le 23/08/2023



DELIBÉRATIONS N°118 CONSEIL MUNICIPAL

DU 16 août 2023

DEL 2023.08.16/118

Le mercredi 16 août 2023 à 08h30 le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1er étage de la CCB, sous la présidence de Monsieur ARNAUD MURGIA

Thème:

INSTITUTION ET VIE **POLITIQUE**

Étaient présents:

Objet:

Élection d'une nouvelle adjointe au Maire

Arnaud MURGIA. Richard NUSSBAUM, Catherine VALDENAIRE, Éric PEYTHIEU, Annie ASTIER-CONVERSET, Christian JULLIEN, Émilie GENOUX DESMOULINS, Claire BARNÉOUD, André MARTIN, Michèle SKRIPNIKOFF, Patrick MICHEL, René MICHEL, Corinne ASCHETTINO, Hervé BOULAIS, Corinne FAURE-BRAC, Marie SOUBRANE, Maud GADÉ, Christophe OSTI, Yoann LAGIER, Stéphane SIMOND, Maryse XAUSA-FRANÇOIS, Thomas SCHWARZ, Alexis LALANNE

Jean-Marc CHIAPPONI, Christian FERRUS, Renaud PONS, Lou AFRICAIN,

Aïcha CHERIF, Aurore MARCHAND, Francine DAERDEN, Aurélie POYAU,

Étaient représentés :

Convocation:

Date: 10/08/2023

Affichage: 10/08/2023

Jean-Marc CHIAPPONI donnant pouvoir à Richard NUSSBAUM

Christian FERRUS donnant pouvoir à René MICHEL

Renaud PONS donnant pouvoir à Hervé BOULAIS

Lou AFRICAIN donnant pouvoir à Michèle SKRIPNIKOFF

Absents excusés:

Gabriel LÉON

Nombre de membres du conseil municipal

En exercice:

33

Absent:

Présents: Nombre de

23

Sandrine CORDIER

suffrages

exprimés:

27

Secrétaire de séance :

Émilie GENOUX DESMOULINS

005-210500237-20230816-2023_08_118-DE Reçu le 23/08/2023 Publié le 23/08/2023

Rapporteur :

VU

les articles L.2122-7; L.2122-7-1, L2122-7-2 et L.2122-14 du Code

Général des Collectivités Territoriales;

VU

le procès-verbal de l'élection du Maire et de ses adjoint(e)s en date du 3 juillet 2020, confirmant la volonté du Conseil municipal de fixer à neufs, le nombre des adjoints au maire de la Ville;

۷U

le courrier notifié le 3 août 2023, par lequel Monsieur le Préfet des Hautes-Alpes confirme à Monsieur le Maire avoir accepté la démission de Madame Élisa FAURE, du poste de huitième Adjointe

et du mandat de Conseillère municipale ;

CONSIDERANT

que pour assurer le bon fonctionnement des services, il est nécessaire de pourvoir le poste vacant d'adjoint :

CONSIDERANT

qu'en cas d'élection d'une seule adjointe, celle-ci est élue au scrutin secret à la majorité absolue;

Ceci exposé,

LE CONSEIL MUNICIPAL, DECIDE

- De maintenir le nombre d'Adjoints au Maire à neuf ;
- De maintenir la nouvelle Adjointe au même rang que sa prédécesseure, afin de respecter la parité femme-homme ;
- De rappeler que :
 - l'élection d'un adjoint se déroule au scrutin uninominal, celui-ci est élu au scrutin individuel et secret à la majorité absolue parmi les membres du Conseil municipal, dans les mêmes conditions que pour l'élection du Maire;
 - Si après deux tours de scrutin aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrage, le plus âgé est déclaré élu ;

005-210500237-20230816-2023_08_118-DE Reçu le 23/08/2023 Publié le 23/08/2023

- Monsieur le Maire ayant constaté que la condition du quorum était remplie, de procéder aux opérations de vote dans les conditions règlementaires :
- ⇒ en commençant par la désignation de deux assesseur(e)s, constituant le bureau aux côté de Monsieur le Maire, dans les fonctions de président :

Mme Émilie GENOUX DESMOULINS

M. Thomas SCHWARZ

⇒ en appelant la candidature :
Mme Claire BARNÉOUD

⇒ en procédant au déroulement du vote :

Chaque Conseiller(ère) municipal(e), à l'appel de son nom ou de celui du Conseiller(ère) municipal(e) dont il/elle détenait pouvoir, s'est approché de la table de vote;

Il/elle a fait constater aux assesseurs qu'il/elle n'était porteur/porteuse que d'une seule enveloppe du modèle fourni par la Ville. L'assesseur l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le Conseiller/la Conseillère municipal(e) a déposé lui/elle-même dans l'urne.

⇒ le vote étant déclaré clos, proclame les résultats du 1er tour de scrutin :

Nombre de conseillers municipaux présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : •

Nombre de votants (enveloppes déposées dans l'urne) : 27 (a)

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L66 du code électoral) : O (b)

Nombre de bulletins blancs : 2

Nombre de suffrages exprimés (a-b): 27

005-210500237-20230816-2023_08_118-DE Reçu le 23/08/2023 Publié le 23/08/2023

majorité absolue :

NOM Prénom des candidat(e)s	Nombres de suffrages obtenus	
dans l'ordre alphabétique	En chiffres	En toutes lettres
BARNÉOUD Claire	25	Vingt-cinq

Mme Claire BARNÉOUD ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamée 8ème Adjointe et a été immédiatement installée.

Arnaud Émilie GENOUX Thomas Émilie GENOUX
MURGIA DESMOULINS SCHWARZ DESMOULINS

Président Assesseur Assesseur Secrétaire

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

INSTITUTION ET VIE POLTIQUE DEL 2023.08.16/118

PUBLIÉE LE: 2 3 AOUT 2023

Arnaud MURGIA